

Antécédents de crédit

Vos antécédents de crédit et comment ils influent sur votre avenir.

Que sont les antécédents de crédit?

Pour prédire votre avenir financier, de nombreuses entreprises examinent votre passé financier à travers votre rapport de solvabilité. Les antécédents de crédit sont un profil dans un rapport de solvabilité qui indiquent comment vous avez géré votre argent dans le passé.

Votre rapport de solvabilité est conservé en dossier par deux agences d'évaluation du crédit indépendantes : TransUnion Canada et Equifax Canada.

Il peut comprendre des renseignements tels que :

- Si vous avez payé rapidement vos cartes de crédit et vos prêts;
- Si vous avez payé à temps vos autres factures, comme le loyer et les services publics;
- Le total de votre dette;
- Le crédit dont vous disposez sur vos hypothèques, vos cartes bancaires et votre prêt automobile et les autres lignes de crédit.

En vertu des règlements canadiens, tous les Canadiens peuvent demander une copie gratuite de leur rapport de solvabilité une fois tous les 12 mois. Cependant, le rapport de solvabilité gratuit, appelé aussi « Dossier de crédit » ou « Fiche de crédit », contient seulement les données sur les antécédents de crédit, mais pas votre cote de solvabilité.

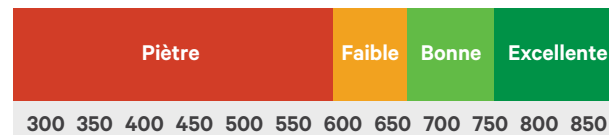
Vous pouvez demander une copie gratuite de dossier de crédit par la poste auprès d'Equifax Canada ou TransUnion Canada. Vous devez confirmer votre identité avec votre nom, date de naissance, adresse et numéro d'assurance sociale.

Qui peut consulter votre rapport de solvabilité?

Quiconque veut vous accorder un prêt ou du crédit peut consulter votre rapport de crédit et le fera probablement, par exemple :



Quiconque ayant un besoin d'affaires légitime peut avoir accès à votre rapport de crédit, bien qu'un employeur potentiel doive en général obtenir votre consentement écrit.



Votre cote de solvabilité

Lorsque vous demandez du crédit, les prêteurs déterminent votre risque de crédit en examinant vos cotes de solvabilité, aussi appelées cotes FICO. Les cotes de solvabilité sont calculées en mesurant votre capacité à rembourser votre crédit et sont enregistrées dans vos rapports de solvabilité. Les cotes FICO vont de 300 à 850. Plus votre cote est élevée, plus faible est votre risque perçu par le prêteur et plus vous avez des chances de bénéficier de conditions de crédit avantageuses. Si vous avez une faible cote de solvabilité, vous risquez de voir votre demande rejetée ou de payer des taux d'intérêt plus élevés.

Huit conseils pour conserver une solide cote de solvabilité

- ✓ Remplissez vos demandes de crédit avec soin et exactitude.
- ✓ Utilisez vos cartes de crédit de façon responsable, sans atteindre la limite ou dépenser au-delà de vos besoins.
- ✓ Essayez de rembourser la totalité du solde de votre carte de crédit chaque mois; sinon, remboursez au moins le paiement minimal à la date d'échéance.
- ✓ Si vous avez de la difficulté à payer vos factures, communiquez avec vos créanciers. Dans de nombreux cas, ils étudieront avec vous un mode de remboursement.
- ✓ Si vous déménagez, informez vos créanciers de votre nouvelle adresse le plus tôt possible afin d'éviter de perdre des factures ou d'autres correspondances importantes.
- ✓ En cas de perte ou de vols de votre carte de crédit, signalez-le immédiatement.
- ✓ Vérifiez régulièrement vos rapports de solvabilité et signalez immédiatement toute erreur.
- ✓ Établissez des antécédents de travail constants.



En cas de perte ou de vol de votre carte de crédit, avisez immédiatement l'établissement émetteur de la carte pour ne pas compromettre votre cote de solvabilité.

Comment corriger une erreur dans le rapport de solvabilité

Si votre rapport de solvabilité contient des erreurs, l'agence d'évaluation du crédit est tenue par la loi de les corriger sans frais à condition que vous l'informez du problème par écrit dans un délai de 30 jours suivant la réception de votre rapport. Assurez d'y joindre tous les documents à l'appui de votre demande de crédit. Si vous n'obtenez pas un résultat satisfaisant, vous pouvez faire parvenir à l'agence une lettre, ne dépassant pas 100 mots, pour clarifier votre cas. Dans de nombreux cas, l'agence joint votre lettre à tout rapport futur qui contient l'information.

Évitez les « solutions rapides » à des problèmes de crédit précis

Si vous avez effectué des paiements en retard ou si vous avez fait l'objet d'une saisie ou d'une reprise de possession, ces renseignements peuvent demeurer dans votre rapport de crédit pendant sept ans. Si vous faites faillite, cette information peut figurer dans votre rapport pendant dix ans.

Paielements en retard, saisies, reprise de possession

7 ans

Faillite

10 ans

Attention à certaines compagnies qui prétendent pouvoir régler ce type de problème, moyennant des frais, car il est légalement impossible de modifier des antécédents de crédit.

Si vous éprouvez des difficultés financières, communiquez avec Crédit Canada (www.creditcanada.com), Conseil de crédit du Canada (www.creditcounsellingcanada.ca) ou la Credit Counselling Society of Canada (www.nomoredebts.org).

Agence d'évaluation du crédit

Equifax Canada Inc.

1-800-465-7166

www.equifax.ca

Trans Union Canada

1-866-525-0262

Ou au Québec : 1-877-713-3393

www.tuc.ca

Le présent guide fait partie d'une série sur les Connaissances financières pratiques.

- ABC du budget
- Antécédents de crédit
- ABC des cartes de crédit
- ABC des cartes de débit
- Vol d'identité
- ABC des cartes prépayées

Suivez-nous

 facebook.com/PracticalMoneySkillsCANADA

 twitter.com/MoneySkillsCA

 youtube.com/PracticalMoneySkills

Pour de plus amples renseignements, visitez www.practicalmoneyskills.com/fr
©2018 Visa Inc.